

Réunion du Comité Syndical du 5 février 2025

Effectif légal du conseil syndical : 64
Nombre de conseillers en exercice : 64
Nombre de conseillers présents : 40
Nombre de conseillers représentés : 0
Nombre de votants : 40

Convoqué le 21 janvier 2025, le conseil syndical s'est réuni le 5 février 2025 à 18h00, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

121^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Monsieur Claude AUBERT
Monsieur José BELDA
Monsieur Éric BRUN
Monsieur Philippe CARTAILLER
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Pierre CHASSAING
Monsieur Antoine DESFORGES
Madame Nathalie DOS SANTOS
Monsieur Gérard DUBOIS
Madame Catherine FROMAGE
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Éric GRENET
Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Jean-Pierre HEBRARD
Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE
Madame Christine LECHEVALLIER

Monsieur André MAGNOUX
Madame Nathalie MARIN
Monsieur Christian MELIS
Madame Christine PACAUD
Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Gilles PÉTEL
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Stéphane PONCE
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Bruno RESSOUCHE
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Madame Sandrine ROUSSEL
Madame Valérie ROUX
Monsieur Bruno VALLADIER
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Gilles VESCOVI
Monsieur Nicolas WEINMEISTER
Madame Cécile BIRARD
Monsieur Jean PICHON

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUESPARSE
Monsieur Marcel ALEDO
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Dominique BANNIER
Monsieur Nicolas BEAURE
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES
Monsieur Alain CHARLAT
Monsieur Alain DEAT
Monsieur Yann GUILLEVIC
Monsieur Sylvain KEMMOE
Monsieur Michel LACROIX

Madame Christine MANDON
Madame Dominique MARQUIE
Monsieur Cédric MEYNIER
Madame Danielle MISIC
Monsieur Sébastien MORIN
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Jean-Michel ONDET
Madame Mina PERRIN
Madame Anne-Marie PICARD
Monsieur François REPOLT
Monsieur Vincent SOULIGNAC
Monsieur Laurent THEVENOT
Madame Nadine VALLESPI

Animation / gestion locale 2025 par le Grand Clermont du LEADER Puy de Dôme

L'ambition du programme LEADER Puy-de-Dôme est de soutenir les initiatives locales s'inscrivant dans la logique de la stratégie Osmose + reposant sur un objectif de coopération. Le déploiement de ce programme implique un effort important en termes d'animation et de fonctionnement.

Le fonctionnement du programme est mis en œuvre de manière coordonnée par 6 partenaires (SMAD des Combrailles, Agglomération du Pays d'Issoire, PNR des Volcans d'Auvergne, PETR du Grand Clermont, PNR du Livradois-Forez et CC Plaine Limagne) avec deux niveaux d'animation :

- un niveau mutualisé entre les 6 partenaires avec la mise en place d'une animation / gestion portée par le SMAD des Combrailles, structure porteuse du GAL Puy-de-Dôme
- un niveau local d'animation de proximité à destination des porteurs de projets

La présente demande de subvention concerne l'animation locale de proximité portée par le PETR du Grand Clermont.

Le rôle de cette animation locale de proximité sera de :

- Mettre en œuvre, de manière optimale et efficace, la stratégie de développement du GAL LEADER « Puy de Dôme »
- Participer à la rédaction, à la publication et au suivi des appels à projets
- Animer le programme LEADER en déployant un accompagnement au plus près des porteurs de projets pour le montage et la complétude des demandes d'aides et de paiement
- Assurer, en lien avec l'animation mutualisée, un niveau optimal de consommation des crédits
- Participer au réseau des animateurs locaux du programme LEADER

- Participer à la préparation et à l'animation des réunions des comités de programmation, du comité technique et de toutes autres instances ou réunions LEADER
- Participer à la communication du programme
- Participer à l'évaluation du programme

Pour répondre à ces objectifs, le PETR du Grand Clermont mobilise sur son territoire 0,5 ETP en 2025.

Dans le cadre du dépôt d'une demande de subvention FEADER/LEADER pour le financement des frais de fonctionnement de cette animation locale par le Grand Clermont en 2025, il appartient au conseil syndical d'approuver le plan de financement suivant :

Type de dépenses	Montant prévisionnel HT	Financier	Montant prévisionnel
Dépenses de rémunération, frais de structure et de déplacement	32 962,18 €	FEADER / LEADER	26 369,74 €
		Autofinancement	6 592,44 €
Total dépenses prévisionnelles HT	32 962,18 €	Total ressources prévisionnelles	32 962,18 €

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'opération ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention ;
- d'autoriser la prise en charge par l'autofinancement du solde des dépenses du projet en cas de financement FEADER/LEADER inférieur au plan de financement prévisionnel.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20250205-20250502-837-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2025

À Clermont-Ferrand, le 6 février 2025.

Dominique ADENOT,
Président.

